



Désignation des lots Succession

Par **Ssso**, le **19/09/2023** à **17:33**

Bonjour,

Sur l'acte d'achat d'un bien immobilier la désignation des lots mentionne "propriété du sol et des parties communes générales"

Hors dans la déclaration de succession la partie "propriété du sol" n'est plus mentionné; seule reste "les parties communes générales" est ce normale ?

Doit on exiger que la désignation des lots soit retranscrite dans leurs intégralité ? Merci

Par **Pierrepauljean**, le **19/09/2023** à **18:33**

bonjour

si le bien est situé dans une copropriété, c'est la désignation exacte du lot qu'il faut indiquer

il est possible qu'en voulant corriger le texte, une partie de la phrase a été supprimée...sans que l'auteur s'en rende compte

Par **Ssso**, le **19/09/2023** à **18:39**

Je vous remercie pour votre réponse rapide.